

Dans le cas d'un terrain en **indivision**, exemple un chemin d'accès commun à deux propriétaires ou indivision familiale, la parcelle n'est répertoriée que sur **un seul relevé**.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES **RELEVÉ PARCELLAIRE**

SERVICE EXPÉDITEUR

SECTION TOPOGRAPHIQUE
131 FBG BANNIER
ORLEANS
45042 ORLEANS CEDEX 1
TEL : 02 38 24 19 35

LUI / MICHEL
NE(E) LE 16 08 1900
MOI / DENISE
EPSE LUI
NE(E) LE 23 01 1900

A

SECTION TOPOGRAPHIQUE
131 FBG BANNIER
45042 ORLEANS CEDEX
Destinataire :
MBCDSC
LUI / MICHEL
205 RUE DES CHOUX

COMMUNE 000 VOTRE COMMUNE
NUMÉRIQUE MBCDSC / MBCEGE

SITUATION ANCIENNE		SITUATION NOUVELLE		NATURE ET NOM DE LA PARCELE (LIEU-DIT)	Lettres indicatrices	Nature de culture (1)	Contenance (ha)	LIVRE FONCIER (2)
Section	Numero du plan	Section	Numero du plan					
A	4	AP	101	RUE DES CHOUX		AG	21.07	
ZZ	5	AP	100	RUE DES CHOUX	J		10.32	
ZZ	6				S		10.00	
				CONTENANCE DE LA PARCELE :			20.32	

OBSERVATIONS
Porter dans ce cadre, en regard de chaque parcelle, la date et la signature

21a07ca=2107m²

Mariage = Indivision entre Mme et Mr

Signature du propriétaire

Les anciennes parcelles sont réunies pour en former une seule sur le nouveau plan.

Pour la **Nature de culture**, voir le tableau sur la gauche du relevé.

Le "sol"(S) représente l'emprise des bâtiments + l'accès + la cour.. et n'est pas imposé à la Taxe Foncière (Propriétés non bâties).

J-K-L ou A-B ..la nouvelle parcelle est constituée de plusieurs natures de culture, ex: jardin (J) et sol (S) ou terre (T),vigne (Vi)et pelouse (AG)..

Résumé de l'exemple:
 La parcelle A 4 est devenue la parcelle AP 101, au 205 Rue des Choux, elle est en Terrain d'Agrément pour une surface de 2107 m²
 Les parcelles ZZ 5 et 6 sont regroupées pour devenir AP 100, elle est constituée d'une partie en Jardin (1032 m²) et d'une partie en Sol (1000 m²), sa contenance totale est de 2032 m².